



Notice d'emploi N° 7515 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	32.9 % trifloxystrobine (375 g/l); 14 % cyproconazole (160 g/l)
Nom UICPA:	(E,E)-methoxyimino-{2-[1-(3-trifluoromethyl-phenyl)-ethylideneaminoxymethyl]-phenyl}-acetic acid methyl ester; (2RS,3RS,2RS,3SR)-2-(4-chlorophenyl)-3-cyclopropyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-yl)butan-2-ol
:	

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Sphere 535 SC

Numéro d'homologation fédéral: A-5588	Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 2978/3	Titulaire de l'autorisation étranger: Star Agro Analyse und Handels GmbH, Autriche

Sphere

Numéro d'homologation fédéral: D-6940	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 007974-00	Titulaire de l'autorisation étranger: Bayer CropScience AG, Allemagne

TRINAZOL

Numéro d'homologation fédéral: D-7086	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 007974-00/006	Titulaire de l'autorisation étranger: Agrimotion S. A., Pologne

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture maraîchère			
betterave à salade	cercosporiose et ramulariose	Dosage: 0.4 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4
chicorée witloof (chicorée-endive)	alternarioses, cercosporiose et ramulariose, oïdium des astéracées	Dosage: 0.4 l/ha	1, 2, 3, 5

Grande culture

Betterave à sucre, Betterave fourragère	cercosporiose et ramulariose, oïdium des betteraves, rouille des betteraves	Dosage: 0.4 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	2, 6
Blé	rouille jaune	Dosage: 0.5 l/ha Application: stade 31-61 (BBCH).	2, 7
Blé	grillures (PLS)	Dosage: 0.5 l/ha Application: stade 37-61 (BBCH).	2, 7, 8
Blé	septoriose de l'épi (S. nodorum)	Dosage: 0.5 l/ha Application: stade 37-61 (BBCH).	2, 7
Blé, Seigle d'automne, Triticale	rouille brune, septorioses foliaires (S. tritici ou S. nodorum)	Dosage: 0.5 l/ha Application: stade 37-61 (BBCH).	2, 7
Blé, Triticale	oïdium des céréales	Dosage: 0.5 l/ha Application: stade 31-61 (BBCH).	2, 7
Orge	helminthosporiose de l'orge, oïdium des céréales, rhynchosporiose, rouille naine de l'orge	Dosage: 0.5 l/ha Application: stade 31-51 (BBCH).	2, 7
Seigle d'automne, Triticale	rhynchosporiose	Dosage: 0.5 l/ha Application: stade 37-61 (BBCH).	2, 7
Tournesol	phoma du tournesol, phomopsis du tournesol	Dosage: 0.5 l/ha Application: stade 51 (BBCH).	2, 7

Culture ornementale

gazon d'ornement et terrains de sport	dollar spot des graminées, Fusarium spp., Pythium spp., rhizoctones des graminées, rhynchosporiose du gazon, rouille des graminées	Dosage: 0.5 l/ha Application: Au plus tôt en mai.	2, 4, 9
---------------------------------------	--	--	---------

Charges générales / agronomiques:

- 3 traitements au maximum par culture.
- SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
- Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
- 2 traitements au maximum par culture.
- 1 traitement par culture au maximum.
- Mélange en cuve avec Miros FL ou Bravo 500 (1.0-1.5 l/ha).
- Pour protéger les organismes non ciblés 2 traitements par parcelle et par année au maximum avec un produit contenant cyproconazole.

Protection des utilisateurs:

- Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.